

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 57 (1977)
Heft: 3: L'Europe du libre-échange

Artikel: Les sociétés de développement régional et l'investissement dans les régions françaises
Autor: Dufour, Étienne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sociétés de développement régional et l'investissement dans les régions françaises

Un besoin exprimé par la moyenne entreprise et satisfait par 15 SDR métropolitaines et 3 SDR d'Outre-Mer

Dans les années qui suivent la dernière guerre mondiale, les régions françaises de tradition industrielle sont confrontées au dur problème de la renaissance de leur outil de production.

C'est avec un groupe d'hommes issu de l'une d'entre elles et constitué par des industriels et des financiers que s'élabore la définition d'une structure nouvelle de financement de la moyenne entreprise.

Celle-ci prend le nom de Société de Développement Régional. Le statut de ce nouveau type d'entreprise est proposé à l'ensemble des régions françaises par le décret du 30 juin 1955.

Les SDR seront des Sociétés anonymes ayant pour objet de concourir, sous forme de participations en capital, au financement des entreprises industrielles de leur région. En 1956, cet objet exclusif sera élargi aux prêts à long terme et aux cautions.

En outre, elles passeront avec l'Etat une convention : aux termes de celle-ci, elles bénéficieront de dispositions fiscales permettant le développement rentable de leurs activités, elles accéderont au marché financier pour obtenir une grande part de leurs ressources avec la garantie de l'Etat qui sera attachée à leurs obligations.

En l'espace de cinq années, quinze Sociétés de Développement Régional s'établissent sur les régions métropolitaines à l'exception de la région parisienne qui restera exclue du bénéfice de cette procédure, pour des raisons d'aménagements du territoire, jusqu'en 1977. Progressivement, les territoires d'Outre-Mer s'équiperont de trois Sociétés qui leur seront consacrées.

Une gamme de concours financiers à moyen et long terme

Les Sociétés de Développement Régional interviennent financièrement auprès des entreprises après avoir étudié avec elles l'ensemble de leur programme de développement. Leur étude économique débouche sur la conception d'un plan de financement de l'investissement et du fonds de roulement nécessaire au développement.

Les divers moyens d'intervention des Sociétés de Déve-

loppement Régional peuvent être combinés pour la réalisation de l'ensemble du programme industriel.

En matière de fonds propres, elles peuvent participer au capital par souscription d'actions ordinaires ou d'actions amortissables ou bien encore souscrire des obligations convertibles en actions.

Leurs participations sont toujours minoritaires et ne peuvent excéder 35 % du capital social des entreprises bénéficiaires.

Pour l'acquisition d'usines ou de terrains, pour l'extension de locaux, pour une décentralisation ou un transfert d'usine, pour l'achat de matériel lourd ou d'installations s'amortissant sur longue période, les entreprises peuvent faire appel à des prêts à long terme sur le produit des emprunts émis dans le public avec la garantie de l'Etat. Ces prêts sont généralement d'une durée de 15 ans, non indexés, avec un taux de revient réel avantageux grâce à une bonification d'intérêt accordée par l'Etat aux bénéficiaires de ces prêts. Très souvent, des différés d'amortissement allègent les premières échéances de remboursement.

Pour l'acquisition de machines, de matériel d'équipement, de véhicules utilitaires neufs ou d'occasion, pour l'achat ou l'aménagement de locaux à usage professionnel, les SDR peuvent apporter leur caution à des crédits à moyen terme avalisés par la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat et mis en place par le Banquier de l'entreprise.

Cette formule permet de financer sur 5 ans à 7 ans jusqu'à 70 % du montant des investissements.

Lorsqu'un industriel veut réserver ses ressources financières aux besoins de son exploitation, il peut obtenir de la Société de Développement Régional, par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée, un crédit-bail immobilier qui lui permettra de construire, selon ses besoins, les bâtiments que la société de crédit-bail lui louera.

La durée de ces baux est de 15 ans, les loyers sont non indexés et non révisables pendant la durée du bail, le taux de revient est avantageux et l'entreprise peut devenir propriétaire à la fin du bail.

Des services aux entreprises pour leur développement

Pour répondre à des besoins très spécifiques des entreprises régionales, les SDR ont souscrit en 1968 comme

actionnaires fondateurs au capital du CINEG, le Centre interrégional de Négociations, pour favoriser les rapprochements et les accords inter-entreprises au-delà des frontières régionales.

De la même façon, en 1969, elles ont participé à la création de France-Cadres pour faciliter le recrutement de cadres de direction pour les entreprises de province.

Enfin, de manière plus isolée, de nombreuses Sociétés de Développement Régional ont constitué des Sociétés de conseil, de gestion ou des Sociétés d'Etudes, notamment d'Aides à la décision.

Des ressources financières nationales et internationales

A la fin de 1976, les 15 SDR métropolitaines affichaient un capital social de 211 421 000 F.

Pour la plupart elles sont cotées sur une bourse régionale des valeurs et apportent à leurs actionnaires, outre les satisfactions d'une évolution favorable des cours, un rendement moyen qui, au 31-12-1976, ressortait à plus de 10 %.

En 1976, les 15 SDR ont émis 1 600 000 000 F d'emprunts à long terme sur le marché français et 182 000 000 F sur les marchés internationaux.

Leur activité dans ce secteur international a commencé en 1970. Elle représentait, pour ces 7 années d'opérations,

l'équivalent de 1 000 000 000 F. L'année 1977 a enregistré la poursuite de ces opérations internationales avec un emprunt suisse d'un équivalent de 159 000 000 F, puis un emprunt en DM d'un équivalent de 220 000 000 F.

Notons à cet égard, qu'à plusieurs reprises, la Banque Européenne d'Investissements est intervenue sur ses fonds compte tenu de l'intérêt des programmes qui étaient proposés par les Sociétés de Développement Régional.

Une participation de plus en plus active à la politique économique des Pouvoirs Publics

Dès leur création, les Sociétés de Développement Régional ont été considérées comme des promoteurs de l'investissement industriel en France et elles ont été chargées de distribuer à ce titre des bonifications d'intérêts qui ont permis aux moyennes entreprises de s'approvisionner par leur intermédiaire auprès du marché financier à long terme à des coûts souvent inférieurs à ceux que les plus grandes Sociétés sont obligées d'engager pour y accéder directement.

Depuis 1974, les Pouvoirs Publics ont pris appui sur les SDR pour mettre en place les nombreuses mesures de soutien à l'investissement pour le développement des capacités de production, des emplois, des exportations et des économies d'énergie.

LISTE DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL :

CENTREST

Société de Développement Régional de
Bourgogne, Franche-Comté et du Nivernais
(Côte d'Or, Saône-et-Loire, Yonne, Nièvre)

79, rue du Faubourg Saint-Martin
21121 FONTAINE-LES-DIJON
Tél. : (80) 32-50-000

22, rue Chifflet
25000 BESANÇON
Tél. : (81) 81-18-34

CHAMPEX

Société de Développement Régional de
Champagne-Ardenne (Ardennes, Aube, Marne,
Haute-Marne)

39, rue de Talleyrand
B. P. 384
51063 REIMS CEDEX
Tél. : (26) 40-34-75

EXPANSO

Société de Développement Régional du
Sud-Est (Charente, Dordogne, Gironde, Landes,
Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques)

25, cours du Maréchal Foch
33076 BORDEAUX CEDEX
Tél. : (56) 44-29-58

LORDEX

Société de Développement Régional de
Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Mo-
selle et Vosges)

109, boulevard d'Haussonville
54041 NANCY CEDEX
Tél. : (28) 27-05-22

Société de Développement Régional de
la Bretagne (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord,
Finistère, Morbihan)

6, place de la Bretagne
B.P. 706
35009 RENNES CEDEX
Tél. : (99) 79-43-37

Société de Développement Régional du Nord
et du Pas-de-Calais (Nord et Pas-de-Calais)

108, rue de Jemmapes
59000 LILLE
Tél. : (20) 55-62-80

Société de Développement Régional de
Normandie (Calvados, Eure, Manche, Orne
et Seine-Maritime)

57, rue Saint-Maur
76000 ROUEN
Tél. : (35) 98-22-04

Société de Développement Régional de
Picardie (Somme, Aisne, Oise)

97 bis, rue Laurendeau
80010 AMIENS CEDEX
Tél. : (22) 91-54-43

Société de Développement de la Région
Méditerranéenne (Alpes-Maritimes, Alpes-de-
Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-
Rhône, Gard, Hérault, Var, Vaucluse, Lozère,
Corse)

39, cours Pierre-Puget
13006 MARSEILLE
Tél. : (91) 37-59-07

Société de Développement Régional du
Sud-Est (Ain, Allier, Hautes-Alpes, Ardèche,
Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Rhône,
Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Vau-
cluse)

● « Le Britannia »
20, bd Eugène-Déruelle, allée B, 8^e étage
69432 LYON CEDEX 3
Tél. : (78) 60-41-20

● 17, bd Agutte-Sembat
38000 GRENOBLE
Tél. (76) 44-32-53

Elles ont, en outre, signé avec les Pouvoirs Publics des conventions aux termes desquelles elles se sont engagées à doubler leur capital social dans un délai de 3 ans et à affecter dans le même temps la totalité des ressources à provenir de ce doublement à des participations dans des entreprises existantes ou dans des entreprises en voie de création, pourvu qu'il s'agisse de petites et moyennes industries réalisant moins de 100 000 000 F de chiffre d'affaires, non inscrites à la cote officielle, ni contrôlées par des Sociétés inscrites à la cote officielle ou réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 000 F.

En contrepartie de cet effort important, les SDR bénéficieront de primes correspondant à 25 % du montant de leur participation dans les entreprises existantes et à 50 % de ce même montant pour les entreprises en voie de création.

Au service de l'industrie internationale

Dès leur création, les Sociétés de Développement Régional ont été associées naturellement aux efforts développés par les Comités d'action économique des régions françaises qui se sont efforcés de drainer sur leur territoire les investissements industriels originaires de tous les pays les plus industriellement avancés.

Une étude publiée par l'INSEE en 1975 constatait qu'en 1973, 18 % des effectifs des entreprises industrielles françaises étaient employés dans des sociétés dont 20 % du capital et plus appartenait à des entreprises étrangères.

A l'échelon national, la répartition, par pays d'origine des participations étrangères, calculée sur la base des effectifs, se classe par pays de la manière suivante :

USA	37,2 %
Autres pays	14,1 %
Suisse	13,7 %
UEBL	9,6 %
RFA	8,7 %
Pays-Bas	8,5 %
Grande-Bretagne	8,2 %

C'est sans doute en Alsace que la participation des entreprises suisses est la plus importante puisque ce taux atteint dans cette région 41,7 %.

Trois Sociétés de Développement Régional sont cependant particulièrement concernées du fait de la proximité de leur territoire avec la Suisse : il s'agit de la SDR du Sud-Est à Lyon, de la SDR de Bourgogne et de Franche-Comté dont le siège est à Dijon et enfin de la SADE dont le siège est à Strasbourg.

SODECCO

Société pour le Développement Economique du Centre et du Centre-Ouest :

- Auvergne : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
- Centre : Cher, Indre, Loiret, Loir-et-Cher
- Limousin : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
- Poitou-Charentes : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne

- Auvergne :

195, avenue de la Libération
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : (73) 93-28-25

- Centre :

29, bd Jean-Jaurès
45000 ORLEANS
Tél. : (38) 62-35-51

- 13, rue Volta
18000 BOURGES
Tél. : (36) 24-93-04

- Limousin :

1, rue de l'Observatoire
87000 LIMOGES
Tél. : (55) 33-47-25

- Poitou-Charentes :

6, rue du Moulin-des-Justices
17000 LA ROCHELLE
Tél. : (46) 34-40-70
2, bd Anatole France
86000 POITIERS
Tél. : (49) 88-28-99

SODERO

Société de Développement Régional de l'Ouest (Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire)

Palais de la Bourse
44000 NANTES
Tél. : (40) 73-09-46

SODLER

Société de Développement Régional du Languedoc-Roussillon (Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Lozère, Aveyron, (ardt. de Millau))

32, bd Benjamin-Milhaud
B.P. 53
34001 MONTPELLIER CEDEX
Tél. : (67) 92-93-45

TOFINSO

Société Toulousaine Financière et Industrielle du Sud-Ouest (Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne)

76, allées Jean-Jaurès
31012 TOULOUSE CEDEX
Tél. : (61) 62-57-34

SADE

Société de Développement Régional d'Alsace (Bas-Rhin, Haut-Rhin)

4, allée de la Robertsau
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. : (88) 61-25-23

Résidence Tour de l'Europe

3, bd de l'Europe
68100 MULHOUSE
Tél. : (89) 45-80-91

SODEP

Société de Développement et d'Expansion du Pacifique

96, bd Haussmann
75008 PARIS
Tél. : 266-20-20

SODERAG

B.P. 356
97161 POINTE-A-PITRE CEDEX
GUADELOUPE
Tél. : 82-14-12

SODERE

Société de Développement Régional de la Réunion

63, rue Maréchal Leclerc
SAINT-DENIS LA REUNION
Tél. : 21-27-19